

Lycée Jacques Cartier Saint Malo

Cahier des Charges et règlement de la consultation pour des prestations de transport.

Le présent document fait référence au cahier des clauses administratives générales « fournitures courantes et services ».

1/Descriptif :

Prestations de transport entre le 16 septembre 2017 et le 15 septembre 2018.

Autocar de capacité entre 48 et 60 places.

Durée maximale : 1 journée.

2/Quantités :

25 déplacements environ durant l'année scolaire, chiffre d'affaire prévisionnel : 13000,00 €

Ces quantités sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse.

3/Prix :

Prix fermes jusqu'au 15 septembre 2018.

4/Exécution des prestations:

Sur commande de l'établissement effectuée au moins 15 jours avant la date de la prestation.

5/ Paiement :

Le paiement sera effectué dans les délais légaux sur présentation d'une facture comportant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Les noms et adresse du débiteur
- Les nom et adresse du créancier
- La prestation réalisée
- Le prix unitaire HT
- La quantité
- Le montant total des prestations
- La date
- Le RIB

6/choix du prestataire :

Le prestataire sera choisi à la lumière des critères suivants pondérés :

Prix (pondération 80 %) : le prestataire chiffrera l'échantillonnage ci-dessous **en précisant la capacité du véhicule** (voyages A/R):

- déplacement Saint Malo-Rennes :départ 8h30/retour avant 17h30.
- déplacement Saint Malo-Rennes :départ 8h00/retour 18h30.
- déplacement Saint Malo-Rennes :départ 18h/retour 23h30.
- déplacement Saint Malo-Rennes :départ 8h30/retour 13h ou départ 12h30/retour 17h30.
- déplacement Saint Malo-Nantes :départ 7h/retour 20h.
- déplacement Saint Malo-Dinan : départ 8h30/retour 12h30.
- déplacement Saint Malo-Dinard :départ 8h30/retour 12h30 ou départ 13h30 retour 17h30.
- déplacement Saint Malo-Mont Saint Michel :départ 8h30 retour 17h30
- déplacement lycée –Stade de Marville à Saint Malo: le mardi, départ 10h05 retour (départ Marville 11h50),Les lundi , mardi, jeudi et vendredi, départ 8h00, retour (départ Marville 9h45)
- déplacement lycée-piscine de Saint Malo: départ jeudi 13h30 retour (départ 15h15 piscine)

Services associés (pondération 20 %) :le prestataire produira tous renseignements utiles sur le confort et la sécurité des matériels utilisés.

7/Dénonciation du marché :

L'établissement pourra dénoncer le marché si le prestataire choisi décline à 3 reprises une commande passée dans les conditions de l'article 4.

8/Documents à fournir à l'appui de l'offre :

- le présent cahier des charges signé
- l'offre de l'entreprise
- tout renseignement utile sur les capacités de l'entreprise ,le matériel et la prise en charge de la sécurité des usagers.

9/Date limite de remise des dossiers : 8 septembre 2017 à 12h